

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. Eug. De SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Carlot.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste Carlot, né à Bellignies (France), le 14 mars 1819, est en Belgique depuis 1822; il est attaché comme employé à un bureau de la douane; son père habite la commune de Fayt-le-Franc, province de Hainaut; il y possède une brasserie de bière.

Les avis des autorités sont très favorables à cette demande.

Le rapporteur,

Eug. DE SMET.

Pour le président :

J.-J. DE LEHAYE.